

mal en pis, dans la compagnie, sans aparence que nous en deussions attendre au'cun bon traitement, nous acceptâmes enfin le parti qui nous estoit offert de 400 louis dor argent comptant, d'acquitter toutes nos debtes, Et qu'on nous donneroit de l'employ, nous passames en france apres ces conditions reglees au mois de décembre 1674.

Si tost notre arrivee a paris, nous alasme nous presenter, a feu mons^r Colbert. Il nous censura d'abord de ce que nous avions preferé le service Dangre a celui de France, neantmoins apres avoir entendu nos raisons et recognu de quoy nous pouvions estre capables, par les choses que nous luy dismes de nos découvertes dans les pays septentrionaux de l'amerique et des habitudes que nous y avions contractees avec les sauvages, Il nous assura de sa protection, et du pardon du part du Roy, avec un entier Restablissement au mesme estat que nous estions avant notre sortie de france, a condition que nous Employerions nos soings et habitudes pour l'utilité et le progres du commerce des traites du castor dans les colonies françoises du canada. Il nous confirma aussj la promesse qu'il nous avoit été faite a Londres d'une gratification de 400 louis dor, qu'on acquitteroit toutes nos debtes et que nous aurions de l'employ, on nous fit Expédier d'abord des lettres patentes de pardon et restablissement, dans lesquelles mons^r Colbert voulut qu'il feust fait mention de la condition sous laquelle LeRoy nous les avoit accordées, a sçavoir, deployer nos soings et de nous servir de nos habitudes avec les sauvages pour l'avancement et utilité du commerce de la traite du castor dans les colonies françoises, on nous fit payer comptant les 400 pistoles pour la gratification et on satisfit a tout ce qu'il avoit esté promis d'ailleurs, a la rezerve de l'employ, pour lequel on nous fit courir fort longtems Inutillement. Mais je maperceus le premier dans la suite de la cause de ce retardement, et que mon mariage en angre me rendoit suspect par ce que ma femme y estoit demeuré, mons^r Colbert sen expliqua un Jour assez ouvertement apres nous avoir remis plusieurs fois, sur divers pretextes, en me disant qu'il falloit que je fisse passer ma femme en france, sj je voules qu'on eust une entière confiance, en moy, je luy fit cognoistre que Je n'en avés pas esté encore le maistre, ma femme ayant un pere qui navoit pas voulu me permettre que je la menasse avec moy en france, et je promis que Je feres tout mon possible pour ly attirer, cependant Mons^r Colbert nous temoigna qu'il seroit bien aise que mon beau frere, et moy fissions un voiage en canada pour voir avec le gouverneur ce qu'il sy pourroit faire, nous asseurant qu'il lui enverroit ses ordres en notre faveur, nous fismes ce voiage, mais estans arrives a quebek, la Jalousie et le credit de ceux qui avoient en ce temps la un pouvoir absolu sur les affaires du commerce en canada, et dont les creatures estoient Employées, pour les nouvelles descouvertes, firent que le Sr comte de frontenac Gouverneur ne se mit pas en devoir de faire ce qu'on nous avoit fait esperer, de sa part, de sorte que mestant rebuté, je laissé mon beau frere en canada avec sa famille, Et je m'en retourné en france resolu de servir sur l'armée navale, Jy ay passé les campagnes dont J'ai parlé cy dessus, jusquau naufrage de l'Isle d'Anb, duquel mestant heureusement sauvé je revins avec le reste de l'armée a Brest au mois de juillét—ayant perdu tout mon equipage dans ce malheureux naufrage.

Mons^r le vice admiral et mons^r l'intendant escrivirent en cour en ma faveur, et sur les bons temoignages qu'ils rendirent de ma conduite, on me fit donner de la part du Roy une gratification de 100 Louis dor pour me remettre en equipage, et ces m^{rs} masseurerent qu'ils esperoient dans peu, de me faire donner le commandement d'une fregatte. Je ne creus pas que cela me d'eust sj tost arriver, cest pourquoy je me resolu de demander congé pour faire un voiage en ang^{re}, sous pretexte dy venir chercher ma femme, pour Lemmener avec moy en france, Jeus mon congé de la cour la dessus, avec une autre gratification de 100 Louis dor pour mon voiage, on me recommanda de faire diligence, surtout damener ma femme, apres quoy, on masseuroit positivement que jaures de l'employ.

Je partis donc, et arrivé à Londres Le 4^e Juillet, Je fis cognoistre a Mr le chev^r Kirke mon beau pere de quelle Importance il m'estoit pour letablissement de ma fortune en france que jy fisse passer ma femme avec moy, il ny veut pas consentir, mais il me pria decrire a mes amis en france au sujet d'une pretention qu'il a contre les habitans du canada, ce que je fis, je voules encore pendant mon sejour à Londres tascher de pressentir moy mesme, Et par mes amis sj M^{rs} de la compagnie ne seroient point en de meilleurs sentimens pour moy, et sj je ne trouveres point quelque jour pour